

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION HIVER 2018

POL5466-50
AMÉRIQUE LATINE : MUTATIONS CONTINENTALES
Vendredi 9h30 à 12h30

Professeur Julián Durazo Herrmann
Disponibilité sur rendez-vous :
durazo.julian@uqam.ca

Descriptif du cours

Étude de l'Amérique latine comme sous-continent en transformation au début du XXI^e siècle. Examen des changements sociopolitiques et économiques qui traversent actuellement la région, dont notamment l'émergence de mouvements sociaux dans le sillage de la démocratisation et leur incidence sur la redéfinition des rapports État-société. Seront également analysés les politiques de développement économique et social et d'intégration régionale ainsi que les rapports économiques et diplomatiques avec les autres régions du monde. Une attention particulière sera accordée aux mouvements autochtones comme vecteur de ces mutations, et les conséquences politiques de la mondialisation dans la région.

Objectifs du cours

Ce cours vise à présenter et discuter en profondeur les défis posés par les processus de transition et de consolidation démocratique en Amérique latine, encore incomplets pour la plupart. Nous aborderons autant les facteurs institutionnels —la nature du régime, le rôle des élections, les partis politiques— que les acteurs en présence, qu'ils soient traditionnels —élites et mouvements sociaux— ou nouveaux —i.e., les médias. Nous aborderons la région dans son ensemble, mais chaque étudiante, étudiant est invité à faire un travail de recherche approfondi sur une étude de cas de son choix.

Dynamique du cours

Les cours seront donnés par le professeur sous la forme d'exposés magistraux. Le cours est préparé sur la base de la présomption que la ou les lectures assignées à chaque session —environ 50 pages par semaine— ont été lues à l'avance. Les étudiantes, étudiants sont invité-e-s à participer activement à toutes les discussions avec des commentaires et des questions.

Toutes les lectures sont obligatoires. Chaque session a une ou plusieurs lectures assignées, qui doivent être lues à l'avance. Le recueil de textes est disponible à la Coop UQAM. La plupart des textes sont aussi disponibles à la bibliothèque de sciences juridiques et politiques de l'UQAM.

Proposition d'évaluation

L'évaluation du cours est axée sur le développement d'un projet de recherche en deux étapes, évaluées de la façon suivante :

Projet de travail de recherche (20%)

— 2 pages, double interligne, Times New Roman 12), à remettre le 9 février 2018.

Choisissez un sujet de politique intérieure latinoaméricaine sur lequel vous écrirez un travail de recherche. Commencez votre texte par une question de recherche claire et précise. Ensuite, proposez une réponse en un seul paragraphe : ce sera votre postulat. Par la suite, justifiez votre sujet en répondant à la question : qu'est-ce que votre sujet nous apprend à propos de la politique en général? Finalement, présentez la structure de votre travail de recherche sous forme de table de matières, incluant une introduction, au moins trois sections distinctes qui correspondent aux différents arguments relevant de votre postulat et une conclusion. Vous devez aussi ajouter une bibliographie préliminaire (non incluse dans la limite de 2 pages).

Travail de recherche (45%)

— Maximum de 15 pages, à remettre le 20 avril 2018

Dans votre travail de recherche, vous développerez votre projet de recherche en tenant compte des commentaires qui vous ont été faits. Ce travail doit obligatoirement avoir un titre, une introduction contenant votre question de recherche et votre postulat, au moins trois sections distinctes —qui correspondent aux différents arguments relevant de votre postulat— et une conclusion. Vous devez aussi présenter une bibliographie détaillée (non incluse dans la limite de 15 pages).

Un examen final (35%) à répondre à la maison et à remettre le 27 avril 2018, testera vos connaissances sur l'ensemble du cours à partir de questions concrètes ainsi que d'un court essai.

Jusqu'à cinq points supplémentaires seront attribués à ceux et celles qui fourniront un seul compte-rendu critique de trois pages (Times New Roman 12, double interligne —voir le *Guide de méthodologie en science politique* du Centre Paulo-Freire) sur n'importe laquelle des activités académiques organisées par le Réseau d'études latino-américaines de Montréal. Tout autre évènement pertinent peut être admissible avec le consentement préalable du professeur. Le compte-rendu critique doit être remis une semaine après la tenue de l'évènement et au plus tard le 20 avril 2018. Aucun compte-rendu critique ne sera accepté après cette date.

Pour tous les éléments de l'évaluation, des instructions précises seront pourvues une semaine à l'avance. Une pénalité de cinq points par jours sera imposée aux travaux et examens en retard, fins de semaine incluses, sauf sur présentation d'une preuve d'absence valable. Aucun travail ni examen ne sera accepté après cinq jours. Le privilège de travail additionnel ne sera accordé en aucun cas.

La grille de conversion utilisée sera celle du département de science politique.

Programme du cours

1. Transitologie et consolidologie : un programme de recherche

- Introduction

2. La démocratie : un régime politique

- Newton Bignotto, « Le Brésil à la recherche de la démocratie », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 98, 2015, pp. 21-36.
(Disponible sur cairn.info)

3. La primauté de la représentation : la dimension électorale

- Olivier Dabène, « Les élections contre la démocratie? L'année 2006 en perspective », en Olivier Dabène (dir.), *Amérique latine, les élections contre la démocratie?*, Paris, Les presses de Sciences Po, 2007, pp. 11-38.
- Sylvia Robin, « L'effondrement de la représentation et crise politique en Argentine », *Cahiers de l'Amérique latine*, n° 41, 2002, pp. 19-32.
(Disponible sur www.iheal.univ-paris3.fr/fr/publications/152?page=3)

4. Régimes hybrides

- Gerardo Munck et Vicente Palermo, « La démocratie en Amérique latine : les acteurs sociaux, la représentation et l'État », *Sociologie et sociétés* 30:1 (1998), pp. 159-172.
(Disponible sur erudit.org)
- David Recondo, « Les paradoxes de la démocratie participative en Amérique latine : une comparaison des trajectoires mexicaine et colombienne », en Catherine Neveu (dir.), *Cultures et pratiques participatives: perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 255-276.

5. Clientélisme

- Tina Hilgers, « La relation complexe entre clientélisme et démocratie », *Politiques et sociétés*, 30:2 (2011), pp. 123-146.
(Disponible sur erudit.org)
- Daniella Rocha, « Implantation locale et relations clientélares. Le cas du Parti des travailleurs à Brasilia », *Cahiers de l'Amérique latine*, n° 69, 2012, pp. 123-140.
(Disponible sur www.iheal.univ-paris3.fr/fr/publications/152?page=5)

6. Le virage à gauche : alternance et alternatives

- Simon Morin, « Du consensus de Washington à celui du 'bien-vivre' en Équateur », en Nancy Thede et Mélanie Dufour-Poirier, *L'Amérique latine : laboratoire du politique autrement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, pp. 43-62.
- Sébastien Velut, « Argentine : qu'est-ce que le kirchnérisme ? », *Politique étrangère*, n° 3, 2016, pp. 23-35.
(Disponible sur cairn.info)

7. L'inclusion politique

- Étienne David-Bellemare, « Le mouvement syndical en Uruguay : trajectoire contemporaine et nouvelles perspectives pour la Plénière intersyndicale des travailleurs-Convention nationale des travailleurs (PIT-CNT) », Montréal, UQAM, 2011 (*Cahiers de la Chaire Nycole Turmel sur les espaces publics et l'innovation politique*).
- Eduardo González Castillo, « L'engagement politique des jeunes militants à Puebla (Mexique) », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°14, 2014, 22 pp.
(Disponible sur <http://journals.openedition.org/sejed/>)

8. « Nouveaux acteurs » : les peuples indigènes
 - Bérengère Marques-Pereira et David Garibay, *La politique en Amérique latine. Histoires, institutions et citoyennetés*, Paris, Armand Colin, 2011, pp. 256-296.
 - Hervé do Alto, « Ethnicité et classe dans les luttes populaires en Bolivie : de la Révolution nationale de 1952 au gouvernement d'Evo Morales », en Gabriel Vommaro (coord.), *La « carte rouge » de l'Amérique latine*, Bellescombes-en-Bauges, Croquant, 2008, pp. 51-75.
9. « Nouvelles actrices » : femmes et politique en Amérique latine
 - Marie-France Labrecque, « Yucatán, 'bastion féministe de la Révolution mexicaine'? », en Julián Durazo Herrmann (dir.), *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, pp. 105-127.
 - Nora Nagels, « Quand l'institutionnalisation du genre s'ethnicise. Le cas bolivien », *Lien social et Politiques*, n° 69, 2013, p. 91-106.
(Disponible sur erudit.org)
10. Redéfinir la démocratie : la participation citoyenne
 - David Garibay, « Vingt-cinq ans après Porto Alegre, où en est (l'étude de) la démocratie participative en Amérique latine? », *Participations*, n° 11, 2015, pp. 7-52
(Disponible sur cairn.info)
 - Françoise Montambeault, « Décloisonner la comparaison : dispositifs participatifs et démocratisation au Brésil et au Mexique », *Participations*, n° 11, 2015, pp.87-113.
(Disponible sur cairn.info)
11. Médiation politique privée : médias et politique
 - Érica Guevara, « 'Télé-présidents' ou 'média-activistes' de gauche? », en Olivier Dabène (dir.), *La gauche en Amérique latine*, Paris, Les Presses de Sciences po, 2012, pp. 105-144.
12. Violence et démocratie en Amérique latine
 - Gilles Bataillon, « Les formes de la violence mexicaine au XXe siècle », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 96-97, 2015, pp. 133-159
(Disponible sur cairn.info)
 - Sergio Pérez Cortés, « Faiblesses de la démocratie. Le cas du Mexique », *Tumultes*, n° 45, 2015, pp. 75-90.
(Disponible sur cairn.info)
13. Conclusions : retour sur la démocratie en Amérique latine
 - Julián Durazo Herrmann, « Démocratisation subnationale en Amérique latine. Réflexions à partir de la comparaison entre Bahia (Brésil) et Oaxaca (Mexique) », *Revue canadienne d'études latino-américaines et des Caraïbes*, 41:3 (2016), pp. 307-327.
(Disponible sur virtuose.uqam.ca)
 - Evelina Dagnino et Luciana Tagatiba, « Mouvements sociaux et participation institutionnelle : répertoires d'action collective et dynamiques culturelles dans la difficile construction de la démocratie brésilienne », *Revue internationale de politique comparée*, 17:2 (2010), pp. 167-185.
(Disponible sur cairn.info)

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.